

« Sans murs ni gardiens »

Yolanda Graf, SozialAktuell n°4 , avril 2012
(Traduction et résumé: AC-MS)

La violence des jeunes fait l'objet de débats passionnés. La question est de savoir si la bonne réponse à la délinquance des mineurs est une peine de prison ou des mesures thérapeutiques. Au centre spécialisé Arxhof, à Bâle-Campagne (BL), on a une réponse : la prison n'aide personne ! En prison, les jeunes ne se remettent pas en question, ni eux-mêmes ni leurs comportements, et il n'y a ni thérapie ni formation. Au contraire, le centre Arxhof est une structure ouverte qui permet la responsabilisation et l'orientation professionnelle, avec un objectif clair : la resocialisation.

L'article évoque ensuite le cas des élèves de l'école professionnelle de Küssnacht qui ont agressé des passants à Munich et blessé grièvement l'un d'eux lors d'un voyage d'étude. Ils ont été inculpés pour tentative de meurtre et violation grave de l'intégrité corporelle. Cette affaire a provoqué une grosse émotion dans tout le pays il y a deux ans. Cette violence brutale et irrationnelle a ébranlé l'opinion publique et laissé un sentiment d'impuissance. Le débat autour de la manière de traiter de tels actes de violence s'est enflammé. Il semblait à beaucoup de gens qu'une lourde et longue peine de prison était le châtement adapté. Le droit pénal des mineurs permet une peine maximale de quatre ans, et cela paraissait trop laxiste à leurs yeux. Si ensuite on propose un séjour dans un centre spécialisé, c'est jugé comme une justice d'opérette !

Le droit pénal : expiation ou sécurité ?

Pour ce qui concerne l'adaptation de la peine, il faut d'abord voir ce qu'on vise. Si on cherche une expiation, dans le sens de ce que la victime attend, la peine doit être lourde. Il en va de même si on veut prendre en compte les besoins de la société. Mais si on considère ce dont l'auteur du délit a besoin pour qu'il ne récidive pas, une longue peine de prison n'a pas de sens. C'est ce que pense Renato Rossi, directeur du centre Arxhof. Nous avons en Suisse un droit pénal centré sur l'auteur et non pas sur l'acte. Si on veut privilégier la sécurité de la population, notre droit pénal n'est pas laxiste. A Arxhof au contraire, nous mettons alors l'accent sur la resocialisation et pas sur la pénitence.

Ce point de vue est confirmé par Allan Guggenbühl, directeur du département de psychothérapie de groupe pour enfants et adolescents, section du centre de conseil en éducation du canton de Berne. « La société a un certain besoin de vengeance. (...) Une longue et lourde peine de prison vise surtout à faire savoir à la société qu'on agit, mais en réalité on donne au jeune délinquant une identité de criminel. En prison, il ne remet pas en question son acte, mais il devient un héros, ce qui est absurde. La seule chose qui est efficace, c'est un centre spécialisé. Là, le jeune est obligé de se confronter avec ses délits. Autrement, plus la peine de prison est longue et dure, et moins le jeune a de chances de ne pas récidiver.

Dans l'ensemble Renato Rossi est assez satisfait du droit suisse des mineurs. Mais « je ne comprends pas, dit-il, pourquoi il n'y a pas de probation obligatoire pour les jeunes. Elle est facultative et la plupart d'entre eux n'y ont pas recours. C'est justement les jeunes qui auraient le plus besoin d'un accompagnement et d'une prise en charge. A la question de savoir si les jeunes gravement violents peuvent être resocialisés, R. Rossi répond sans hésitation: "C'est justement avec les auteurs de violences que nous avons le plus de succès. Presque 95% ne récidivent pas ».

Concept de responsabilité et de normes.

Le centre se situe dans un endroit idyllique, au milieu d'un paysage de carte postale. Il n'y a ni porte, ni murs, ni fils de fer barbelé. On suit une petite route pour arriver à la réception. A gauche, le jardin, la charpenterie et l'atelier de construction métallique. Devant la réception, il y a un petit étang, puis, derrière, une rangée de petites maisonnettes gris-bleu rayée de jaune. Quelques jeunes gens vont et viennent, saluent amicalement : on en oublie où l'on se trouve.

Un des buts du centre Arxhof est d'amener les jeunes à se responsabiliser. « Il n'y a pas de grilles. Tous ceux qui se trouvent ici décident par eux-mêmes ce qu'ils ont à faire et s'occupent d'eux-mêmes », dit Philippe Leu, socio-pédagogue au pavillon « Pegasus ». Là se trouvent dix jeunes gens entre 18 et 22 ans. Le centre Arxhof est orienté sur le délit. Dans ce pavillon où résident des jeunes violents, ceux-ci doivent en permanence se centrer sur eux-mêmes, sur leurs actes et sur leurs problèmes. Selon le pédagogue, la plupart ont tendance à renvoyer la responsabilité de leurs actes à l'extérieur. « Je les amène à diriger le doigt qui désigne un coupable extérieur plutôt vers eux-mêmes, et à se reconnaître comme les auteurs du délit. » L'accompagnement quotidien, le développement de compétences sociales et la confrontation permanente avec soi-même sont les tâches principales de la socio-pédagogie à Arxhof. Zeliha Sert socio-pédagogue, présente la vie au pavillon des violents : les pédagogues mangent avec les jeunes, passent leurs soirées et mêmes leurs week-ends avec eux. Tout est structuré et prévu avec précision : l'heure et la durée des repas. Il y a un programme obligatoire pour chaque soirée. Les week-ends, il y a de temps en temps des visites, et d'autres fois des excursions en groupe. Chaque pédagogue a la responsabilité particulière d'un des résidents du pavillon, et cet accompagnement est aussi organisé selon une grille précise. Chaque pédagogue a une liste de thèmes qu'il doit aborder avec le jeune dont il a la charge. En plus, il y a plusieurs fois par semaine des thérapies de groupe.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un apprentissage théorique des principes de la vie en société et de la manière de se comporter ou de réfléchir sur soi-même et son délit. Dès leur arrivée, les jeunes sont invités à prendre des responsabilités ; ils ont des devoirs et des fonctions, peuvent s'intégrer à différents groupes comme le conseil culturel ou le conseil des délégués. C'est là que se prend la décision, avec les thérapeutes, de faire passer un résident à un stade supérieur de son parcours. « C'est une manière de s'entraîner à appliquer dans la réalité les normes et les valeurs apprises théoriquement », explique Philippe Leu. Renato Rossi mentionne un autre aspect de cette intégration : les résidents s'identifient à l'institution et au concept. « C'est ainsi plus facile pour eux de l'accepter pour leur propre parcours ».

Garder l'équilibre entre proximité et distance.

« Ce qui manque aujourd'hui, c'est l'autorité et le lien », résume Allan Guggenbühl. Beaucoup de jeunes ont des relations troublées, car personne n'est véritablement en lien avec eux. Il leur manque une personne de référence, quelqu'un qui peut mettre des limites et qui représente des valeurs absolues. » Le concept d'Arxhof repose sur ce concept. D'un côté, les pédagogues indiquent clairement les règles et leurs conséquences, mais en même temps ils se tiennent en relation étroite avec les jeunes qu'ils prennent très au sérieux. Philippe Leu le formule en ces termes : « D'un côté, je suis le gardien des règles, et d'un autre, je suis un partenaire. Il faut les deux : la main qui signale la limite, et la main ouverte qui se tend. » Tenir cette barre en équilibre est l'aspect principal de son travail. « Garder l'équilibre entre la proximité et la distance est parfois difficile : est-ce que je suis trop près ? Trop loin ? Trop dur ? Trop gentil ? Il faut faire la part de la sympathie et de l'antipathie, voir dans le résident non pas seulement le monstre, mais aussi le pauvre type qui a été battu par son père... Cet équilibre n'est jamais acquis. Zeliha Sert sourit quand on lui pose la question de savoir comment elle se sent dans cet environnement masculin. « On me pose souvent la question. Il faut d'abord savoir que les jeunes délinquants violents n'agressent généralement pas les femmes, et ils

en sont même très fiers. En tant que femme, je ne suis pas une concurrente pour eux. Je ressens le fait d'être une femme comme un avantage pour mon travail ». Ce qu'elle trouve difficile, c'est quand elle ne parvient pas à apprécier un jeune. Cela lui fait peur. Mais elle ajoute que cette situation ne s'est présentée que rarement pendant ces trois années passées à Arxhof.

Resocialiser plutôt que mettre à l'écart

Au centre de l'établissement d'Arxhof, il y a la formation : chaque jeune commence et termine un apprentissage dans un des ateliers maison. Comme la profession est un élément essentiel de l'identité, et vu qu'une formation réussie contribue à l'amélioration de l'estime de soi, cela facilite l'accès à un nouveau milieu professionnel et à une meilleure intégration sociale à la sortie d'Arxhof. De plus, une identité professionnelle offre des perspectives d'avenir et davantage de stabilité. Cela réduit le danger de récidive, que ce soit dans la consommation de stupéfiants, dans la criminalité ou dans la dépendance de l'aide sociale. Les jeunes doivent également être préparés à faire face, sur le plan personnel, aux exigences de la société. C'est pour cela qu'existe, au pavillon Pegasus, un programme de « training social ». Les socio-pédagogues accompagnent le jeune dont ils ont la charge vers la sortie pour une exposition aux risques. Ils analysent ensuite comment ils réagissent et quels sont les dangers. Pour Allan Guggenbühl, c'est très important. « On ne peut pas former les jeunes dans la maison et leur dire ensuite « voilà, tu es libre, rentre chez toi ! ». Accompagner les jeunes dans cette confrontation aux risques réels et leur donner toujours un feedback : cet accompagnement est absolument déterminant pour la resocialisation.

Zeliha Sert résume : « nous avons un mandat de la société, selon lequel ces jeunes ne doivent pas récidiver. Un acte de violence est un dépassement très grave de la limite, et nos résidents ont très peu été confrontés à des limites. Il faut qu'ils apprennent les valeurs et les limites, qu'ils les acceptent et qu'ils les intériorisent. Quand ils sortent de Arxhof, ils se sont beaucoup occupé d'eux-mêmes et de leurs délits, ils connaissent les normes sociales et ils ont un apprentissage terminé derrière eux. Ainsi, ils sont armés pour la vie en société ».

Encadré : L'aide à la prise en charge de soi.

Le concept du Centre d'Arxhof

Arxhof est une institution de socio-thérapie au Service d'application des peines et mesures du canton de Bâle-Campagne. Elle offre 46 places pour des jeunes toxicomanes violents ou ayant commis des délits entre 17 et 25 ans. Ils sont placés là à la suite d'un jugement pénal. Le concept repose sur trois piliers : la pédagogie sociale, la psychothérapie et la formation professionnelle. Ces trois domaines sont en étroite relation et s'appuient l'un sur l'autre. Arxhof est un établissement totalement ouvert et repose sur un système assez complexe de relations, qui doivent lier les résidents à la collectivité. Dès leur arrivée, les jeunes doivent prendre des responsabilités, pour eux-mêmes, pour leurs co-détenus et pour les objectifs communs de la communauté. La responsabilisation est la clé de l'aide à la prise en charge de soi (Hilfe zur Selbsthilfe), concept de base de l'institution. Arxhof travaille avec un concept d'étapes : les résidents parcourent trois étapes et le passage d'une étape à l'autre se fait quand certaines conditions sont remplies, sur la base d'une évaluation des thérapeutes, mais aussi des co-détenus.

Tous les jeunes entrent d'abord dans un pavillon d'accueil où ils sont orientés et introduits dans le système des normes, des valeurs et des règles du centre. Ensuite intervient le passage dans la phase de développement, dans les trois pavillons spécifiques : *Chronos* pour les déviants, *Hélios* pour les toxicomanes et *Pegasus* pour les violents. C'est la phase la plus longue à Arxhof. Là on aborde de

manière plus approfondie les problèmes principaux et les compétences à développer. La responsabilisation pour les tâches de développement est plus poussée. A la fin de cette phase, les détenus passent dans le groupe des résidents extérieurs. Dans cette étape, dite de « réalisation », deux objectifs sont déterminés : l'autonomie pour la vie de tous les jours et le transfert des résultats des prises en charge précédentes dans un nouvel espace de liberté. Lorsque la formation professionnelle est achevée, c'est la libération si un logement et un emploi ont été trouvés, si un réseau social a été constitué et si des procédures pour gérer les rechutes éventuelles sont en place. De toutes manières, la loi prévoit un suivi au maximum à 4 ans pour les jeunes adultes, et jusqu'à 22 ans révolus pour les plus jeunes.

Encadré : Les jeunes et la violence

Une volonté de durcissement...

Dans le droit suisse des mineurs, souffle depuis quelques années un vent nouveau. Des cercles de plus en plus importants dans la population ne veulent plus que le bien-être ou les états d'âme des auteurs soient mis en premier plan. De même, leur réinsertion sociale n'est plus le seul objectif de la sanction pénale. De plus en plus s'impose l'idée qu'à côté de la resocialisation il faut obtenir la réparation pour la victime et la sécurité pour la population, et que la peine infligée pour des actes criminels est une sorte d'expiation de la faute. A l'occasion de plusieurs votations populaires, (souvent contre l'avis du Conseil fédéral et du Parlement) le peuple a exprimé son mécontentement face à une justice trop orientée vers le souci du bien de l'auteur, et a réclamé des durcissements. Cet appel enflammé pour plus de sévérité s'est encore exprimé avec force à l'occasion du jugement du meurtrier de la jeune Lucie, condamné à la prison à vie, alors qu'il sortait de quatre ans de séjour à Arxhof. Beaucoup ont jugé cette peine trop douce et ont réclamé l'internement à vie.

Prochainement, deux projets de révision du code pénal seront proposés, qui vont remettre en question de manière fondamentale ses concepts de base. Le premier concerne le système des peines : le système introduit avec la révision de 2007 avec la coexistence de peines pécuniaires, de travaux d'intérêt général et de privation de liberté avec ou sans sursis ou sursis partiel est compliqué et présente des lacunes. Ce sont surtout les jours-amende, à la place des courtes peines de prison, qui font problème, et notamment le fait que le sursis peut être accordé. La deuxième réforme concerne la quotité des peines, qui doivent être mieux coordonnées entre elles. Au premier plan, il s'agit de punir plus sévèrement les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle.

Lors de la conférence nationale du 9 mars à Berne, la mise en place de la prévention de la violence a été présentée. 300 responsables et spécialistes ont participé à la conférence sur la violence des jeunes, représentant les domaines de la police, de la protection de la jeunesse, de la famille, de l'école et de la prise en charge extra-scolaire, de même que de la recherche et de la science. Tous ces spécialistes ont pu pour la première fois se faire une idée de l'importance des mesures de prévention déjà mises sur pied, de même que des stratégies et des concepts développés ces dernières années dans les cantons et les communes. Pour les représentants de la Confédération, la collaboration entre départements et entre niveaux d'intervention est essentielle. Beaucoup de projets ont été présentés, par exemple sur la violence sexuelle, pour les familles ou les écoles. Des programmes sont développés également concernant le vandalisme dans les bâtiments ou les transports publics, ou encore les violences des fans dans les stades. Un portail internet www.jugendundgewalt.ch a déjà été mis à disposition. Tous les projets de prévention y figureront.

